



PREFET D'EURE-ET-LOIR

PRÉFECTURE
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par : Mme Colombe POITRIMOL
Tél. : 02 37 27 70 98
Fax : 02 37 27 72 57
Mél : colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

21 AVR. 2016

Arrêté modificatif n° 16-04-13
de l'habilitation dans le domaine funéraire
de la SA OGF Pompes Funèbres et Marbrerie 1, rue des Marbriers à NOGENT-LE-ROTROU

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46,
R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-39 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU l'article D 2223-55-8 du CGCT précisant que les dirigeants d'entreprises funéraires disposent d'un
délai de douze mois pour satisfaire à l'exigence de diplôme de conseiller funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014220-0009 du 8 août 2014 ;

VU le courrier de l'entreprise « SA OGF – Direction Secteur Opérationnel Chartres », en date du 14
mars 2016, signalant le remplacement du responsable de son établissement de NOGENT-LE-
ROTROU – 1, rue des marbriers ;

VU le dossier produit à l'appui de la demande de modification de l'habilitation funéraire ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

AR R E T E

Article 1^{er} – L'article 1 de l'arrêté 2014220-0009 du 8 août 2014 est modifié comme suit :

le nom de l'exploitant de la SA OGF – Pompes Funèbres et Marbrerie située 1, rue des marbriers
28400 NOGENT-LE-ROTROU, est M. Olivier BOZIER.

Article 2 – Dans un délai de douze mois, Monsieur Olivier BOZIER produira le justificatif attestant
qu'il détient le diplôme de conseiller funéraire ;

Article 3 - Le reste des dispositions de l'arrêté n° 2014220-0009 du 8 août 2014 est sans changement.

.../...



Article 4. Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de NOGENT-LE-ROTROU, M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à la SA OGF Pompes Funèbres et Marbrerie 1, rue des Marbriers à Nogent-le-Rotrou.

**le Préfet,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale**

Carole PUIG-CHEVRIER